



Reconnaissance tardive paternelle

Par **nanoue31000**, le **21/09/2013** à **12:28**

bjr

j'ai un enfant de 9 ans qui n'a pas été reconnu par le papa.

Avant mon accouchement j'avais effectuée une pré reconnaissance donc il porte mon nom.

voilà que 9 ans après le papa se réveille il souhaiterait voir son fils

je sais qu'il n'a aucun droit actuel mais s'il vient à la reconnaître quel sont ces droits à venir

Des personnes sont-ils dans le même cas que moi, pouvez-vous m'apporter des conseils

merci à tous

Par **cocotte1003**, le **22/09/2013** à **03:47**

Bonjour, le papa peut reconnaître l'enfant à tous moments sans que vous en soyez informé. Il peut par la suite demander au tribunal un droit de visite et avoir une pension alimentaire à payer mais il n'aura pas l'autorité parentale partagée, cordialement